



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 5591

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme le ministre de la culture et de la communication s'il ne lui semble pas opportun de conseiller, notamment aux administrations et organismes publics et parapublics, de bannir le terme de « fax » qui peut être remplacé par celui de télécopie, dans les courriers et diverses communications. A l'heure où l'on constate, avec regret, la multiplication des anglicismes, il paraît opportun, à tout le moins, que les services publics ne contribuent pas à cette dérive, mais au contraire, au maintien et au développement de la francophonie.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les administrations doivent donner l'exemple en employant, lorsque c'est possible, des équivalents français à la place des termes étrangers. Ainsi, le terme « télécopie » a-t-il été recommandé en 1982 par la commission ministérielle de terminologie des télécommunications comme équivalent de l'anglais « facsimile » (Journal officiel du 24 juin 1982). Cela n'a pas empêché, toutefois, que l'usage du mot « fax » ne se développe de façon concurrente. C'est pourquoi, en 1994, l'Académie française, qui est l'instance de référence pour les questions d'usage, considérant que « fax », dont ni l'étymologie ni la prononciation ne heurtent le français, était d'emploi courant, a introduit ce mot dans la neuvième édition de son dictionnaire, où « fax » et « télécopie » sont présentés comme synonymes. Tous deux peuvent donc être employés.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5591

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3778

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4884